



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

danse, musique et théâtre

Question écrite n° 83581

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes de l'Association nationale des écoles départementales de musique, danse et théâtre (ANED) face aux incidences de la réforme des collectivités territoriales. Depuis plus de vingt ans, douze écoles et conservatoires départementaux de musique, danse et théâtre irriguent des territoires urbains et ruraux, permettant à un public nombreux d'accéder à une formation artistique de qualité. Ce service public de l'enseignement artistique doit son efficacité à l'engagement des professionnels compétents dont l'emploi n'a été possible qu'en croisant les financements et les moyens de toutes les collectivités concernées. Outils essentiels à l'aménagement des territoires, ces établissements sont dans la majorité des cas gérés par des syndicats mixtes constitués entre les départements, les communes et leurs groupements. Les hypothèses avancées dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales font peser de lourdes menaces sur l'avenir de ces établissements, des emplois qu'ils fédèrent et sur le service public. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant à l'avenir des écoles et conservatoires départementaux de musique, danse et théâtre.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83581

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7736

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)